UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

*Bureau de développement*
*des télécommunications*

**T E L E F A X**

**Place des Nations**
**CH-1211 Genève 20**
**Suisse**

**Téléphone** **+41 22 730 51 11**
**Téléfax Gr3:** **+41 22 733 72 56**
**Gr4:** **+41 22 730 65 00**

**Date:** 10 mars 2000 **Heure:** **Page 1/2** **Réf.:** SSC/PSF/TDAG-3/DM-207

**A:** Aux Administrations des Etats Membres
Aux Membres du Secteur
Aux Président et Vice-présidents du GCDT
Aux Présidents et Vice-présidents des Commissions d'Etudes du BDT

**Fax:**

**De:** Hamadoun I. Touré, Directeur du BDT

**Contact:** K. Boussaid, Chef, Stratégies du Secteur et Conférences

**Pour répondre:**
A. élec.: boussaid@itu.int

Fax: +41 22 730 5184/5484 Tél: +41 22 730 5900

**Objet:** **Contribution TDAG-3/3,** Résolution 74 (Minnéapolis, 1998), Examen et amélioration de la gestion, du fonctionnement et de la structure de l'Union internationale des télécommunications

Madame/Monsieur,

Comme vous le savez, la Conférence de Plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) a décidé, dans sa résolution 74, l'examen et l'amélioration de la gestion, du fonctionnement et de la structure de l'Union Internationale des Télécommunications.

A cet effet, les Directeurs des Bureaux ont été chargés de consulter le Groupe Consultatif de leurs secteurs respectifs au sujet des nouveaux changements visant à améliorer l'organisation et les méthodes de travail de leur secteur et de rendre compte au Conseil de l'efficacité de ces changements et des éventuelles difficultés qu'ils auront rencontrées.

La troisième réunion du groupe consultatif sur du développement des télécommunications (GCDT) qui vient de se dérouler à Genève (2-3 mars 2000) s'est penchée sur une contribution du Directeur du Bureau du Développement des Télécommunications (BDT) sur ce sujet.

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint en annexe le texte de cette contribution révisée à la lumière des commentaires des participants à la troisième réunion du Groupe consultatif sur le développement des télécommunications.

Je vous saurais gré des commentaires, avis ou éventuelles suggestions que vous pourriez apporter à ce document qui, par ailleurs est accessible sur le site http://www.itu.int/ITU-D-TDAG/TDAG/3rd_Documents.htm.

Afin de permettre l'analyse et la consolidation de toutes les contributions, et afin de me permettre de préparer une contribution au Conseil de l'UIT à cet effet, il est impératif que celles-ci me parviennent au plus tard le 15 avril 2000. Vous le savez, l'exercice dans lequel le Bureau de Développement des Télécommunications se trouve engagé ne saurait déboucher sur des perspectives utiles sans la participation effective de tous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Hamadoun I. Touré

Directeur

Annexe : Contribution TDAG-3/3 Rev 2